

RIPOSTE DU PME À LA COVID-19

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique du PME en matière de transparence, ne sont pas des documents publics tant que le Conseil ne les a pas étudiés lors de sa réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Recommandé par : le Comité de coordination (CC)

Examen par le Comité :

- Le Comité de coordination a examiné la proposition le 25 mars 2020, et ses membres s'y sont montrés unanimement favorables. Compte tenu des fonds disponibles, le Comité préfère donner la priorité aux 67 pays pouvant prétendre à un ESPIG. L'autre solution consistait à venir en aide à 87 pays pouvant prétendre à des financements pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG), incluant 20 pays non admissibles à l'ESPIG.

Référence à la décision du Conseil : sans objet

1. Objectif

Le Conseil est invité à approuver un nouveau guichet de financement accéléré de la riposte du PME à la COVID-19. Ce financement aidera les autorités des pays partenaires à atténuer l'impact de la COVID-19 sur leurs systèmes d'éducation et permettra de contribuer à leur rétablissement.

2. Décision recommandée

BOD/2020/03-XX – Riposte d'urgence à la COVID-19 et rétablissement initial : Le Conseil d'administration reconnaît la gravité des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'apprentissage des enfants, et notamment des filles et des enfants les plus marginalisés. Compte tenu du rôle que le PME doit jouer dans l'aide aux mesures de planification, de riposte et de coordination pour atténuer les incidences de la pandémie sur l'éducation, le Conseil prend les décisions suivantes :

1. Mise en réserve d'un montant initial de **250 millions de dollars** du Fonds du GPE pour la mise en place d'un guichet de financement spécial axé sur la riposte d'urgence à la COVID-19 et sur le rétablissement initial (guichet de financement accéléré de la riposte à la COVID-19) décrit dans le document/2020/03 DOC 02.
2. Approbation des critères d'admissibilité et du montant de l'allocation maximale du guichet de financement décrits dans l'annexe A du document BOD/2020/03 DOC 02 :
Recommandation du Comité de coordination - 67 pays admissibles à l'ESPIG ; ou
Autre option – 87 pays admissibles à l'ESPDG.

3. Compte tenu de la nécessité d'intervenir rapidement dans les circonstances exceptionnelles actuelles :
 - a. délégation à la Directrice générale du pouvoir d'approuver toutes les demandes du guichet de financement, y compris celles concernant les mécanismes d'interventions mondiales et régionales. Les seuils pour la délégation de pouvoirs demeurent par ailleurs inchangés pour tous les autres types de financements ;
 - b. levée de l'obligation de procéder à une évaluation officielle du niveau de financement pour toutes les organisations non gouvernementales internationales (ONGI), pour les demandes d'un montant supérieur à 5 millions de dollars, étant entendu que le Secrétariat se chargera de l'évaluation du risque dans le cadre de son examen de telles allocations ;
 - c. délégation au Comité de coordination du pouvoir de contrôler l'administration du guichet de financement et d'approuver si nécessaire les modifications énumérées ci-dessous pour assurer une riposte efficace à la crise :
 - i. ajustements aux allocations maximales ;
 - ii. montant des fonds disponibles pour les biens publics mondiaux et régionaux ;
 - iii. modifications à la *Politique relative aux contributions et aux mesures de sauvegarde*¹ pour faciliter les contributions supplémentaires ;
 - iv. examen trimestriel du guichet de financement accéléré de la riposte à la COVID-19 pour décider s'il convient de maintenir l'aide et les activités ou de recommander au Conseil d'y mettre fin et de mettre le solde non dépensé à la disposition du Conseil en vue de sa réaffectation.
4. Etant donné que la riposte à la COVID-19 risque de pénaliser l'exécution des financements en cours, et d'entraîner des retards dans le traitement des requêtes de financement en attente et le report de certains des décaissements jusqu'à la prochaine période de financement, augmentation de 25 % — ou 500 millions de dollars — à 37,5 % — ou 750 millions de dollars — du montant maximal des dépenses reportées pour la période de financement 2018-2020. Le Secrétariat évalue en effet que le PME disposera vraisemblablement d'un montant suffisant de liquidités pour continuer jusqu'au 30 juin 2011 d'engager et de décaisser des fonds pour les programmes nouveaux et existants.
5. Compte tenu du fait que la demande exprimée pour le mécanisme risque d'être sensiblement supérieure aux ressources disponibles, attribution au guichet de financement accéléré de la riposte à la COVID-19 du statut d'activité admissible au financement ciblé en vertu de la *Politique relative aux contributions et aux principes de sauvegarde*, et appel aux bailleurs de fonds souverains nouveaux et existants et aux entreprises et fondations privées à porter le montant de leurs contributions au Fonds du PME à un niveau supérieur. Ces contributions peuvent être théoriquement allouées au guichet de financement, et il n'y a pas de restriction quant à la limite maximale des fonds pouvant provenir d'un bailleur.
6. Invite la Directrice générale à présenter au Conseil des rapports réguliers sur la riposte du PME à la pandémie et à ses impacts sur les opérations du Partenariat.

3. Contexte général

3.1 Le Comité de coordination a été informé par le Secrétariat, au cours de la semaine du 16 mars, des graves conséquences de la crise de la COVID-19 sur les systèmes éducatifs du monde entier, et

¹ <https://www.globalpartnership.org/fr/content/contributions-and-safeguards-policy>

notamment ceux des pays en développement. Le Secrétariat s'est employé à préparer une riposte coordonnée du PME en consultation avec le Comité de coordination.

3.2 La première phase de cette riposte porte sur la planification. Elle prévoit d'accorder à l'UNICEF, intervenant en qualité d'agent partenaire, des financements d'un montant 8,8 millions de dollars qui permettront de gérer la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) dans jusqu'à 87 pays admissibles. Ce financement a été approuvé par la Directrice générale, Alice Albright, étant donné que le Secrétariat bénéficie d'une délégation de pouvoir pour l'approbation des ESPDG, et que l'allocation ne dépasse pas 10 millions de dollars. De plus amples détails sur cette transaction doivent être communiqués au Conseil sous peu.

3.3 En complément de l'appui déjà fourni aux pays partenaires pour lutter contre les incidences néfastes de la COVID-19 sur les systèmes d'éducation, le Comité de coordination propose que le Conseil d'administration approuve la prochaine phase de la riposte du PME qui vise à répondre aux besoins immédiats et à financer les mesures de rétablissement, et qu'il approuve la création d'un guichet temporaire de financement accéléré pour atténuer les répercussions de la COVID-19.

3.4 Si le Conseil approuve cette proposition, le Comité des financements et performances, le Comité des finances et du risque et d'autres comités, le cas échéant, seront tenus au fait des progrès accomplis conformément à leurs mandats respectifs, ainsi que de toutes les décisions de la Directrice générale. Ils auront aussi accès à tous les documents pertinents. De plus, leurs membres seront invités par leurs présidents respectifs à donner leur point de vue sur toute question portée à l'examen du Comité de coordination, pour décision, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

ANNEXE A : Prochaine phase de la riposte du PME à la COVID-19

ANNEXE A

PROCHAINE PHASE DE LA RIPOSTE DU PME À LA COVID-19 : AIDE AU MAINTIEN DE L'APPRENTISSAGE DES ENFANTS DES PAYS DU PME ET SYSTÈMES POUR REMÉDIER AUX EFFETS DES FERMETURES D'ÉCOLES

Justification

La crise de la COVID-19 n'est pas simplement une urgence sanitaire. L'UNESCO signale qu'en date du 25 mars 2020, 156 pays avaient décrété la fermeture de l'ensemble de leurs établissements scolaires, privant ainsi d'école 1,4 milliard d'enfants et de jeunes dans le monde entier. Par ailleurs, 262 millions d'élèves sont aussi touchés par des fermetures partielles, ce qui porte à 1,76 milliard le nombre total d'enfants et de jeunes privés d'école. La Banque mondiale annonce pour sa part qu'en date du 24 mars, plus de 630 millions d'enfants étaient touchés par la crise dans les pays admis à bénéficier du PME, et désormais privés d'école. Le PME est particulièrement bien placé pour aider les autorités publiques des pays à revenu faible ou à revenu moyen de la tranche inférieure à planifier, mettre en œuvre et coordonner la riposte pour atténuer les répercussions de la pandémie sur l'éducation. Les mécanismes du PME peuvent aider les pouvoirs publics à concevoir eux-mêmes les mesures qui leur permettront de riposter à la crise et de favoriser leur rétablissement à moyen terme, lors de la réouverture des classes. Le PME peut d'une manière plus générale aider le plan sectoriel de l'éducation et le système d'éducation de ses partenaires à passer en mode d'intervention d'urgence et à planifier les mesures d'atténuation. Les Groupes locaux de partenaires de l'éducation (GLPE), en collaborant avec les groupements mondiaux de l'éducation dans les pays déjà aux prises avec des situations d'urgence humanitaire, peuvent renforcer la coordination et améliorer l'efficacité de l'aide. Le recours aux systèmes publics peut enfin permettre la mise en place de mesures d'atténuation adaptées au contexte qui permettront de venir en aide aux plus grands nombres d'enfants.

Les conséquences du coronavirus risquent d'être particulièrement brutales dans les pays à revenu faible ou à revenu moyen de la tranche inférieure, et posent une grave menace pour les acquis de développement en matière d'éducation et pour une génération entière d'enfants. Les pays à revenu élevé disposent de mesures d'atténuation avancées pour soutenir l'éducation hors-les-murs, qui exige un niveau élevé de technologie et de connectivité. Tel n'est pas le cas pour une majorité des pays du PME, et la mise en œuvre de mesures d'atténuation utiles pour les populations les plus pauvres et les plus marginalisés devra pouvoir s'appuyer sur des méthodes universelles appropriées. L'interruption des programmes d'apprentissage a un impact disproportionné sur les enfants les plus pauvres, et en particulier sur les filles. Par exemple, dans la foulée de l'épidémie d'Ébola en Sierra Leone, on a observé une hausse du nombre de grossesses et une chute de 16 points de pourcentage du taux de scolarisation des filles². L'incapacité à passer les examens de haut niveau et/ou à obtenir un diplôme peut avoir des conséquences à long terme sur l'apprentissage futur et les perspectives d'emploi. Il est donc essentiel de venir en aide aux pays du PME pour leur permettre de maintenir l'apprentissage et permettre aux systèmes d'éducation de se remettre rapidement des effets des fermetures d'écoles.

Les six objectifs des mesures d'atténuation pendant la période de fermeture des écoles

1. **Poursuite** de l'apprentissage : Maintien de programmes d'apprentissage de haute qualité accessibles aux populations les plus marginalisées, qui font en sorte que les plus pauvres et les plus vulnérables disposent des ressources nécessaires pour participer. Priorité aux approches qui viennent en aide aux enseignants et les encouragent à participer aux programmes de continuité pédagogique.
2. **Protection** des enfants et du personnel du secteur de l'éducation : Pour venir en aide à tous les enfants, et en particulier aux plus vulnérables, mise en œuvre de programmes d'aide psychosociale

² Bandiera *et al.* (2018). « The Economic Lives of Young Women in the time of Ebola: Lessons from an empowerment programme », J-PAL

et de mesures pour répondre aux besoins spéciaux. Mise à contribution des enseignants pour assurer le maintien d'un apprentissage de haute qualité et faire en sorte que les systèmes puissent se remettre rapidement en marche dès la réouverture des écoles.

3. **Suivi** de l'apprentissage : Recours à des outils d'évaluation pour suivre les progrès accomplis et recueillir d'autres données pour éclairer et adapter la prestation des services.
4. **Inclusion** des plus marginalisés : Recensement et réduction des obstacles socioéconomiques et sexospécifiques qui nuisent à l'apprentissage continu et que les chocs économiques risquent d'exacerber.
5. **Réouverture** des écoles dès que les conditions le permettent : Préparation du système, des enseignants et des établissements scolaires après une fermeture prolongée et des circonstances difficiles, et aide financière à l'éducation après le choc économique de la COVID-19.
6. **Réduction** des disparités en matière d'acquis scolaires : Des programmes de rattrapage et d'apprentissage accéléré seront nécessaires pour certains, afin de prévenir les effets négatifs durables sur le niveau d'éducation des populations.

Quelques exemples de mesures d'aide : de l'atténuation au rétablissement et à la réouverture des écoles

1. Production de programmes de formation continue diffusés à la radio, à la télévision ou en ligne, et fourniture de ressources telles que les postes radio, les manuels scolaires, les guides d'étude et d'autres types d'équipements aux populations les plus démunies. On peut aussi offrir des services d'appels gratuits servant à répondre aux questions, ou mettre en place des services de tutorat à distance utilisant des numéros sans frais au niveau local.
2. Protection de la sécurité et du bien-être des enfants et des enseignants. Intégration des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux ou des handicaps dans les programmes de continuité de l'apprentissage. Prestation d'une aide psychosociale appropriée aux enfants et aux enseignants.
3. Évaluation d'échantillons de différents niveaux scolaires pour suivre les progrès accomplis dans divers domaines clés comme l'apprentissage de l'écriture, de la lecture et du calcul dans les classes élémentaires, et les sujets clés de l'enseignement secondaire. Cette évaluation est essentielle pour mesurer la diffusion des connaissances, évaluer les acquis scolaires des élèves et calibrer correctement les interventions.
4. Les plus démunis sont ceux qui souffriront le plus des chocs économiques (le revenu moyen des ménages en Sierra Leone est passé de 336 à 131 dollars pendant l'épidémie d'Ébola, et on a observé une hausse des grossesses précoces). Des interventions seront vraisemblablement requises pour protéger les plus démunis et les plus vulnérables, et leur permettre de poursuivre leur apprentissage — par exemple, transferts monétaires conditionnels.
5. Des dirigeants ou des enseignants risquent d'avoir été réaffectés ou forcés de quitter leur emploi. Les budgets d'éducation de crise et d'après-crise seront sous pression, mais les systèmes nationaux doivent retenir leurs enseignants pour pouvoir se rétablir rapidement et efficacement. Il est essentiel de leur prêter assistance pendant la crise, ce qui leur permettra d'assurer la continuité de l'enseignement, de se préparer au rétablissement et à la réouverture, et de faire face aux problèmes de recrutement le cas échéant.
6. Des établissements scolaires risquent d'avoir été utilisés à d'autres fins et pourraient avoir besoin d'être remis en état et de se procurer de nouveaux livres et de nouveaux équipements. La réouverture devra être planifiée et préparée en gardant à l'esprit les impératifs de santé et de bien-être.
7. La fermeture des écoles, même si elle s'accompagne de mesures d'atténuation, ralentira les progrès de l'apprentissage. L'écart entre les plus pauvres et les nantis risque de se creuser encore davantage. À la réouverture des écoles, une évaluation à grande échelle permettra de recenser les lacunes en matière d'apprentissage, d'étayer les mesures correctives et de définir les programmes d'apprentissage qui permettront à tous les élèves de se rattraper rapidement.

L'appendice 1 présente un aperçu des trois étapes de la planification, de l'atténuation et du rétablissement, les types d'interventions requises à chacune de ces étapes et leurs calendriers respectifs de mise en œuvre.

Proposition de financement à l'appui de l'atténuation et du rétablissement : guichet de financement accéléré de la riposte à la COVID-19

Le PME offre déjà aux pays des services d'aide immédiate pour les situations d'urgence et la mise en place de plans d'intervention d'urgence par le biais d'un processus de requête de financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) géré par l'UNICEF. Il se penche par ailleurs actuellement sur d'autres de ses programmes et sur la façon dont ils pourraient être rapidement adaptés pour appuyer la riposte. Les financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation (ESPIG) pourraient être restructurés pour s'adapter à l'évolution des besoins des systèmes éducatifs dans la foulée de la crise de la COVID 19. Les pôles régionaux de la plateforme de financement des Échanges de connaissances et d'innovations (KIX) du PME pourraient appuyer la riposte à la COVID-19 en recensant et en diffusant les bonnes pratiques d'atténuation visant à assurer la continuité de l'apprentissage et la remise en état et la réouverture des établissements scolaires. Le Secrétariat examinera comment le financement supplémentaire du mécanisme KIX pourrait servir à soutenir les activités de recherche et d'acquisition de connaissances conduites par les pôles régionaux dans le contexte de la riposte à la COVID-19. Le guichet de financement « L'Éducation à voix haute » (EOL) du PME examine les moyens de mobiliser les OSC pour appuyer des activités vitales de promotion de la responsabilité mutuelle et de soutien, et atténuer les répercussions de la COVID-19 sur l'éducation secondaire en passant par la mobilisation sociale, les actions de vulgarisation et de sensibilisation, et le suivi à l'échelle des collectivités. Il sera peut-être possible d'assurer une coordination globale du suivi et des activités de plaidoyer, par le biais du guichet EOL, pour amplifier les messages importants que s'emploient déjà à diffuser l'[UNICEF, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et l'OMS](#).

Cependant, on s'attend à ce que les besoins financiers engendrés par la COVID-19 soient considérables, et il convient d'organiser rapidement la riposte pour protéger efficacement les acquis du développement. Pour appuyer efficacement et rapidement les efforts pilotés par les pouvoirs publics, le Secrétariat propose de créer, dans le cadre du mécanisme de financement accéléré, un guichet de financement spécial axé sur la riposte à la COVID-19 et sur la mise en œuvre de mesures de rétablissement initiales. Les efforts porteront en grande partie sur la préparation en vue de la réouverture des écoles, mais on s'emploiera aussi dans la mesure du possible à atténuer les effets des fermetures d'écoles en tenant compte des circonstances et des besoins particuliers exprimés. Une allocation initiale du PME de 250 millions de dollars pourrait être débloquée en utilisant le solde de trésorerie actuel du PME. Cette aide pourrait prendre en compte la probabilité d'un ralentissement des programmes ESPIG et des programmes d'allocations au titre du Fonds à effet multiplicateur en 2020. Ainsi, une part plus grande des décaissements consacrés aux activités régulières serait vraisemblablement reportée à 2021, et dépendrait donc de la prochaine campagne de financement, en présupposant qu'il n'y aura pas de réduction importante des contributions planifiées des bailleurs au cours des 12 prochains mois. Une portion de 25 millions de dollars de cette allocation initiale de 250 millions serait consacrée aux interventions régionales et mondiales — par exemple, amélioration de l'efficacité des systèmes d'approvisionnement, émissions de radio dans la langue d'usage, collaboration en matière d'élaboration de directives et de diffusion de messages, diffusion des enseignements tirés et élaboration et mise à l'échelle d'approches efficaces. Le PME ne disposera pas à lui seul des ressources requises pour garantir des allocations à tous les pays, et il devra donc solliciter des contributions ciblées auprès des bailleurs de fonds, des fondations privées et du secteur privé pour accroître la masse des fonds disponibles.

Le financement accéléré aide les pays à répondre aux besoins urgents, et notamment à mettre en place des mesures de rétablissement initiales. Le mécanisme s'appuie principalement sur la collaboration entre les

États, les GLPE et les Groupements mondiaux de l'éducation, ainsi que sur une méthode plus rapide d'élaboration, d'examen et d'approbation des demandes. Comme la présente crise sanitaire mondiale est nouvelle et comme les besoins qu'elle engendre évoluent rapidement, on propose une approche modifiée de mise en œuvre du mécanisme. Il s'agit de créer un guichet de financement accéléré de la riposte à la COVID-19 qui présentera les caractéristiques suivantes :

- *Le mécanisme serait axé sur la demande, et les fonds seraient alloués sur la base du premier arrivé, premier servi, pour répondre en temps voulu aux besoins exprimés.*
 - *Le Secrétariat collaborera avec ses États partenaires et les agents partenaires admissibles pour recenser les pays qui ont le plus besoin d'aide pour préparer leur riposte, et veiller à maintenir un juste équilibre dans la prestation de l'aide entre les pays dont les besoins sont les plus criants et ceux qui peuvent réagir et avoir accès aux financements le plus rapidement. Le PME aide déjà les États à préparer leurs activités de riposte par le biais des ESPDG gérés par l'UNICEF en qualité d'agent partenaire.*
- *On propose de répartir l'aide entre les 67 pays admissibles aux financements ESPIG selon la liste établie pour 2018-2020. Ces pays sont énumérés dans le tableau 1. Il serait aussi possible, si le Conseil le souhaitait, d'élargir l'admissibilité et d'inclure 20 pays supplémentaires qui sont admissibles aux ESPDG, mais pas aux ESPIG. Le tableau 1 énumère ces pays en précisant l'allocation maximale à laquelle ils seraient admissibles.*
- *Le montant des allocations par pays reflète les classes de population d'âge scolaire, telles qu'indiquées dans le tableau 1, avec un minimum de 1 million de dollars et un maximum de 20 millions.*
- *Pour assurer un traitement rapide des propositions :*
 - *La Directrice générale se verrait déléguer le pouvoir d'approuver les propositions. Le Comité de coordination examinerait tous les trois mois l'utilisation du guichet de financement accéléré.*
 - *Au niveau des pays, seuls les agents partenaires intéressés, pré-accrédités et ayant la capacité de mettre en œuvre les financements seraient admissibles pour être choisis par les autorités (il s'agit d'une procédure standard propre au financement accéléré). On chercherait à obtenir une dérogation pour faire en sorte que les ONGI accréditées n'aient pas besoin d'une évaluation officielle des financements alloués aux pays pour les allocations maximales supérieures à 5 millions de dollars. Cependant, le Secrétariat continuerait de tenir compte du risque.*
 - *Les approches régionales et plurinationales seraient encouragées pour favoriser une plus grande efficacité, comme c'est le cas par exemple pour les petits États insulaires ou les groupes de pays partageant le même agent partenaire.*
- *Une partie des fonds servirait à promouvoir l'élaboration, la diffusion et la mise en application à grande échelle d'approches mondiales et régionales nouvelles ou existantes d'apprentissage continu dans les 67 pays admissibles à l'ESPIG (ou les 87 pays admissibles à l'ESPDG). Il s'agirait en outre de se pencher sur la façon dont les financements KIX et L'Éducation à voix haute peuvent être adaptés pour appuyer la riposte. Certaines approches de continuité de l'apprentissage peuvent être élaborées et diffusées plus efficacement et plus rapidement à l'échelle régionale, en tirant parti de l'usage d'une langue commune et des économies d'échelle.*
 - *Un consortium présélectionné d'agents partenaires accrédités par le PME s'occuperait de gérer les financements en tenant compte des capacités de chacun à répondre aux besoins des pays et aux besoins régionaux à l'échelle mondiale. Les agents partenaires intéressés seraient invités à offrir leurs services, en tant que membres d'un consortium, pour gérer les financements plurinationaux.*

- *Le consortium veillerait à assurer la qualité d'un éventail de produits existants capables de promouvoir la continuité de l'apprentissage et l'aide psychosociale, et de prodiguer des conseils sur la façon d'utiliser ces produits à grande échelle pour veiller à ce que les approches de continuité de l'apprentissage soient pleinement inclusives et utilisent un éventail de canaux et de ressources complémentaires.*
- *Des fonds seraient mis à disposition pour l'application à grande échelle des approches de continuité de l'apprentissage en mettant l'accent sur la façon de venir en aide aux plus pauvres et aux plus marginalisés et de partager les meilleures pratiques pour y arriver le plus rapidement possible en utilisant les meilleures données probantes.*
- *Le financement chercherait à tirer parti des économies d'échelle possibles dans l'élaboration et l'adaptation des approches et dans la fourniture de biens et de services, lorsque cela est approprié — par exemple, dans les milieux partageant une langue et un programme communs, ou lorsque les médias sont en mesure d'organiser une riposte régionale.*
- *Des financements seraient consacrés à l'élaboration, à la fourniture et à la diffusion des ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la continuité de l'apprentissage — par exemple, fournitures scolaires de base, cahiers d'exercices adaptés et manuels existants.*
- *On se pencherait sur la façon la plus efficace d'utiliser les enseignants qui ne sont pas mobilisés pour les interventions sanitaires, pour les services d'aide à distance des élèves.*
- *Le PME s'emploiera à minimiser les coûts de transaction. L'approche collective de promotion de la continuité de l'apprentissage permettra de réduire les coûts de transaction, tout comme le recours à des agents partenaires pré-accrédités et à leurs propres processus. Le recours aux pouvoirs délégués permettra aussi au PME de réduire la charge de travail des comités et d'accélérer le processus d'approbation.*

La méthode de financement est décrite ci-dessous :

Étape	Mécanisme de financement du PME	Admissibilité	Type de financement	Agent partenaire	Contribution du PME	Approbation
Planification 0-12 mois	ESPDG (déjà approuvé)	87 pays	Plurinational	UNICEF	8,19 millions	Secrétariat
Atténuation et rétablissement 18 mois suivants	Guichet de financement accéléré COVID-19	67 pays admissibles à l'ESPIG-	Par pays	Choisi par le pays	225 millions	Secrétariat
	Guichet de financement accéléré COVID-19 : financement plurinationnel	67 pays admissibles à l'ESPIG-	Approches plurinationales de continuité de l'apprentissage	Consortium pré-accrédité d'agents partenaires	25 millions	Secrétariat

Calendrier de mise en œuvre :

- Choix du consortium d'agents partenaires chargés de la mise en œuvre des approches de continuité de l'apprentissage (avril)
- Mise en œuvre de la composante de continuité de l'apprentissage (à partir de mai)

- Présentation des demandes par les pays (avril à septembre)
- Mise en œuvre des mesures d'atténuation / rétablissement (à partir de mai-juin)

Capacités du Secrétariat : Le Secrétariat s'occuperait de la gestion des demandes supplémentaires en faisant appel au personnel existant, et en redéployant au besoin ses ressources pour faire face aux périodes de pointe d'examen et de traitement des demandes des pays.

Coordination avec les partenaires (p. ex., Banque mondiale, UNICEF, Initiative « L'éducation ne peut pas attendre ») : Les pouvoirs publics et les partenaires se mobilisent déjà pour élaborer les plans de riposte, y compris avec le PME (ESPDG), qui contribuera en outre à la coordination des interventions. L'Initiative « L'éducation ne peut pas attendre » (ECW) a estimé que les 26 pays qui bénéficient actuellement de son aide auront besoin d'une somme d'au moins 35 à 40 millions de dollars au cours des 3 ou 4 prochains mois pour appuyer les activités d'éducation dans les situations d'urgence en riposte à la COVID-19. Le risque de duplication des efforts avec l'aide du PME est faible, d'abord parce que l'aide du PME est axée sur l'atténuation et le rétablissement à l'échelle des systèmes, et ensuite parce que les partenaires s'attendent à ce que les besoins financiers soient élevés.

Tableau 1. Montants alloués par pays, en fonction de la population d'âge scolaire (les pays non admissibles à l'ESPIG sont indiqués en rouge)

Option suggérée - 67 pays admissibles à l'ESPIG (à l'exclusion de la Syrie, pour des raisons opérationnelles),
ou

[**Autre Option** - 87 pays admissibles à l'ESPDG (à l'exclusion de la Syrie, de la Cisjordanie et de Gaza, pour des raisons opérationnelles)]

Note : Les 67 pays seraient tous admis à bénéficier du guichet de financement accéléré pour la riposte à la COVID-19, y compris ceux qui bénéficient déjà d'un financement accéléré suite à la décision du Conseil de décembre 2019. Le financement pour l'atténuation des effets de la COVID-19 et le rétablissement poursuit des objectifs différents de ceux des appels de fonds humanitaires axés sur des pays particuliers. Voici un exemple de la façon dont ce financement pourrait fonctionner : le Bangladesh est déjà admissible à un financement accéléré et il compte utiliser ces fonds pour appuyer l'éducation des Rohingyas. Les fonds provenant du guichet de financement accéléré pour la riposte à la COVID-19 serviraient à appuyer les efforts d'atténuation des effets de la pandémie et de rétablissement dans l'ensemble du pays, tout en permettant de sauvegarder les mesures d'aide déjà prévues pour les enfants rohingyas.

Allocation maximale	Pays
Jusqu'à 20 millions de dollars	Bangladesh, Égypte, Éthiopie, Inde, Indonésie, Nigéria, Pakistan, Philippines, République démocratique du Congo, Ouganda, Tanzanie, Vietnam
Jusqu'à 15 millions de dollars	Afghanistan, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Madagascar, Maroc, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Soudan, Yémen
Jusqu'à 10 millions de dollars	Bolivie, Burundi, Burkina Faso, Bénin, Cambodge, El Salvador, Érythrée, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Libéria, Malawi, Mali, Nicaragua, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, RDP lao, République centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Somalie, Sri Lanka, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tunisie, Ukraine, Zambie, Zimbabwe
Jusqu'à 5 millions de dollars	Arménie, Djibouti, Eswatini, Gambie, Guinée-Bissau, Guyane, Lesotho, Mauritanie, Moldova, Mongolie, République kirghize, Timor-Leste
Jusqu'à 1 million de dollars	Bhoutan, Cabo Verde, Comores, Dominique, Grenade, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Maldives, Micronésie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sainte-Lucie, St-Vincent-et-les-Grenadines, Tonga, Tuvalu, Vanuatu

Somme des besoins financiers potentiels

Option suggérée – 612 millions + 25 millions en biens publics (39 % provenant du PME)

Option de rechange – 842 millions + 25 millions en biens publics (29 % provenant du PME)

Appendice 1. Aperçu détaillé des interventions de planification, d'atténuation et de rétablissement

Calendrier de mise en œuvre	Intervention du PME
<p>Dans l'immédiat (0-12 mois, selon les besoins du pays)</p>	<p>Aide à la planification des mesures d'urgence et de riposte (ESPDG – déjà approuvé) <u>Niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aide à l'analyse des risques et à la planification de la riposte, y compris la collecte des données et le suivi (aux niveaux national, infranational et des écoles) 2. Mise en œuvre des mesures de promotion de la sécurité et de communication des risques <p><u>Niveaux national, régional et mondial</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Échange de connaissances et renforcement des capacités
<p>6 mois suivants</p>	<p>Aide aux efforts d'atténuation déployés à l'initiative des États <u>Niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avant la fermeture des écoles : <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la préparation pour protéger la sécurité des écoles et des enfants - Planification de la fermeture des écoles, programmes de continuité de l'apprentissage et aide psychosociale - Planification et conception des mesures de suivi de l'équité et de l'apprentissage pendant la préparation des programmes de continuité - Enjeux logistiques, préparation et prestation des programmes de continuité 2. Après la fermeture des écoles : <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la continuité de l'apprentissage à grande échelle et planification des mesures de rattrapage et de rétablissement - Recours aux systèmes d'évaluation pour suivre les progrès - Recensement et levée des obstacles à la continuité de l'apprentissage liés à la pauvreté et au sexe - Protection du corps enseignant et utilisation et inclusion des enseignants dans les programmes de continuité <p><u>Niveaux régional et mondial</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Appui aux meilleures méthodes d'utilisation des approches existantes, mise à l'échelle de ces méthodes et, le cas échéant, élaboration et mise à l'échelle des approches de continuité de l'apprentissage, et suivi de l'impact de la crise sur les élèves, les enseignants et l'apprentissage
<p>3 à 18 mois suivants (à partir de Juin/juillet, ou dès que les pays sont en mesure d'ouvrir les écoles)</p>	<p>Aide aux efforts déployés à l'initiative des États à moyen terme <u>Niveau national</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation du système, des enseignants et des écoles après une longue période de fermeture dans des conditions difficiles, et aide au financement de l'éducation 2. Réduction des disparités en matière d'acquis scolaires grâce à des programmes de rattrapage et d'apprentissage accéléré et de certification de l'apprentissage 3. Levée des obstacles liés à la pauvreté et au sexe qui empêchent le retour à l'école — p. ex., transferts monétaires conditionnels 4. Recours à des approches régionales et mondiales, lorsqu'elles sont appropriées et permettent des économies d'échelle <p>(Si les écoles demeurent fermées, les activités d'atténuation restent pertinentes)</p>